

# Informations sur l'intervalle de contrôle des installations de gaz liquéfié

## Situation initiale

Les installations de gaz liquéfié – grils, fours, réfrigérateurs, chauffe-eau – sont largement répandues et font souvent partie de l'équipement utilisé sur des véhicules ou des bateaux et dans le cadre de manifestations en tous genre. Leur utilisation occasionne toutefois de nombreux accidents graves. Dans la plupart des cas, ces accidents sont dus à un manque d'entretien ou au non-respect des consignes d'utilisation des installations.

Des contrôles effectués à intervalles réguliers permettent de protéger les personnes qui utilisent un camping-car, une caravane ou un bateau, mais également leurs voisins sur un terrain de camping ou les personnes qui participent à une manifestation. Il est donc important et même indispensable de contrôler régulièrement la sécurité des installations de gaz liquéfié.

## Intervalles de contrôle

Jusqu'en 2016, l'intervalle de contrôle des installations de gaz liquéfié était fixé à cinq ans pour les véhicules et à six ans pour les bateaux.

La nouvelle directive CFST 6517 «Gaz liquéfiés» prévoit un intervalle de contrôle fixé à trois ans pour les véhicules et les bateaux ainsi qu'un intervalle de contrôle fixé à un an pour les appareils à gaz utilisés dans le cadre des manifestations.

## Motif

L'Allemagne exige déjà depuis longtemps que les appareils à gaz soient contrôlés tous les deux ans. L'intervalle de contrôle prescrit en Autriche est fixé à trois ans.

Les experts du Cercle de travail GPL estiment qu'un intervalle de trois ans est suffisant pour satisfaire aux critères de sécurité définis en fonction des risques. L'intervalle de contrôle pour les appareils à gaz utilisés dans le cadre des manifestations a été abaissé à un an en raison de l'utilisation intensive de ce genre d'installations et de leur potentiel de risque. Cette estimation a été effectuée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Les nouveaux intervalles de contrôle fixés représentent un progrès en matière de sécurité et permettront probablement aussi de limiter les accidents.